

TARIF - LOCATION SALLE DES FETES DE PIERREVILLERS**(400 m2 - 250 personnes MAXIMUM)**

Applicable à partir du 1er janvier 2019 (Voir règlement de location)

Délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2018

LOCAUX	WEEK-END ou 1 JOUR ou 1JOUR FERIE 1 fois par an (**)	WEEK-END ou 1 JOUR 1 fois par an (**)	WEEK-END 2 jours du samedi 8H au lundi 8H (*)		1 JOUR SAMEDI ou DIMANCHE ou JOUR FERIE de 8H à 8H le lendemain (*)		1 JOUR SEMAINE du lundi au vendredi inclus de 8H à 8H le lendemain				CRENEAU UNIQUE DE 4H <u>en semaine uniquement</u>	CAUTION (sauf Associations de Pierrevillers) <u>ENCAISSEE</u>		
	Associations de Pierrevillers	Associations de Pierrevillers	Pierrevillers	Extérieur	Pierrevillers	Associations de Pierrevillers	Pierrevillers Assoc. ou particulier	Réunions publiques Associations ou particulier de Pierrevillers	Extérieur	Assemblées générales Associations de Pierrevillers	Pierrevillers	Pierrevillers	Extérieur	
Grande Salle + Cuisine + Bar	FORFAIT MANIFESTATION INTERET GENERAL <u>ENTREE LIBRE</u> Ou Assemblée Générale 103 € 1 fois par an	FORFAIT MANIFESTATION INTERET ASSOCIATION <u>PAYANTE</u> 206 € 1 fois par an	600 €	1200 €	360 €	Cérémonie commémorative, A.G. avec vin d'honneur des associations patriotiques et Don du sang <u>Sans repas</u> <u>Créneau de 4H</u> Gratuit 1 fois par an	250 €	250 €	500 €	<u>Vin d'honneur uniquement</u> Libération impérative de la salle à 13H Gratuit	Vin d'honneur et goûter enterrement autorisés 70 €	230 €	500 €	
Location percolateur (environ 80 tasses)														
Associations			Pierrevillers				Extérieur							
Gratuit			10 €				20 €							
Location St Sylvestre (Grande salle + Cuisine + Bar + Annexe)														
Pierrevillers						Extérieur								
700 €						1500 €								
Nettoyage complet														
300 €														
Dépassement d'horaire														
330 €														

(*) Mise à disposition de la salle la veille à partir de 17H : Supplément de 50 €

(**) Mise à disposition de la salle à partir de 17H : Gratuit

Conditions :

- Versement de 200 € d'arrhes au moment de la confirmation de réservation qui ne seront pas restitués en cas de désistement 2 mois avant la date et qui seront dans ce cas majorés de 50 € de frais de dossier
- Paiement du solde 2 mois avant la date arrêtée + paiement de la caution + fourniture de l'attestation d'assurance responsabilité civile
- Les chèques et l'attestation d'assurance doivent être établis au nom de l'utilisateur